

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-5-2-6

Séance du lundi 10 mai 2021

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA REUSSITE EDUCATIVE À L'ASSOCIATION ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE ET A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT-FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES DU BAS-RHIN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BURGER Etienne donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HABIG Michel donne procuration à MULLER Betty
HAGENBACH Vincent donne procuration à JANDER Nicolas
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
JENN Fatima donne procuration à MUNCK Marc
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
PFERSDORFF Françoise donne procuration à MATT Nicolas
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

EXCUSEE :

HOLDERITH Nadine

ABSENTES :

BUFFET Françoise

JUNG Martine

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-2-3 du 15 février 2021 relative à la Politique Collèges, Education et Jeunesse,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission de Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles et de l'autonomie du 19 avril 2021,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue à l'association « Entreprendre pour apprendre Grand Est » une subvention de 14 000 €, pour la mise en œuvre de son dispositif « Mini-entreprises » au titre de l'année 2021 et d'organiser un temps fort de lancement en début d'année scolaire 2021-2022 ;

- Attribue à l'association Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin une subvention de 13 000 € pour l'opération « Lire et Faire lire », au titre de l'année 2021 ;

Les subventions feront l'objet d'un versement unique dès que la délibération sera exécutoire.

Le montant des subventions (27 000 €) sera prélevé sur les crédits inscrits au BP 2021, soit la somme de 190 800 €, comme suit :

Réussite éducative : Opération P207O001 – lignes 65-65748-288 (14 000 €) et 65-65748-338 (13 000 €).

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité